

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016**

**Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 31 mars 2016, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore**

<b>Etaient présents :</b>	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, Mrs BARDE, MAURON, PECHOUX, M. BOISIER, DESMIDT, JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, DUPUIS, Mr BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET.
<b>Excusés :</b>	Mme Edda GRASSET
<b>Pouvoirs :</b>	Mme Edda GRASSET à Mme Cécile PERRET
<b>Secrétaire de séance :</b>	Mme Marie-Josèphe DUPUIS

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2016 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**MARCHES FORMALISES SIGNES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



**MARCHES A BON DE COMMANDE SIGNES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



**DECISIONS PRISES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



**DELIBERATION N° 2016021 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAMOGNAT AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS ACCUEILLIS A L'ECOLE D'IZERNORE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la participation de la commune de Samognat, pour la scolarisation des enfants domiciliés au sud du hameau de Condamine-la-Belloire, s'élève à 19.998,70 € pour l'année scolaire 2014-2015 (soit 15.50 élèves x 1.290,24 €).

## **DELIBERATION 2016022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES GRILLONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TAP POUR L'ANNEE 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adoption d'une convention de partenariat avec l'association « Les Grillons » pour la prise en charges des Temps d'Accueil Périscolaires (T.A.P.) pour l'année 2016 sur la base d'une facturation établie en fin de cycle (ponctué par les vacances scolaires) conformément aux dispositions financières ci-dessous :

- T.A.P. Maternel 35 € par séance de ¾ h
- T.A.P. Élémentaire 396 € par séance de 1h30

## **DELIBERATION 2016023 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR LE RECEVEUR**

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **DELIBERATION 2016024 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs 2015 du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, atelier relais Plastibell, bâtiment industriel Mont Fériat, zone d'activités 1 sur Champagne, zone d'activités 2 Champagne sud, atelier relais construction d'un bâtiment industriel, atelier relais bâtiment industriel Mécacorp

## **DELIBERATION D'AFFECTION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2015**

### **DELIBERATION 2016025 – BUDGET PRINCIPAL**

L'excédent de fonctionnement de 5.364.247,75 € est affecté comme suit :

- 891.778,44 € en recette d'investissement au 1068 en couverture du déficit d'investissement
- 4.472.469,31 € affecté à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002

### **DELIBERATION 2016026 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'excédent de fonctionnement de 3.454,42 € est affecté comme suit :

- 3.454,42 € en recette d'investissement au 1068 en couverture du déficit d'investissement

### **DELIBERATION 2016027 – BUDGET EAU**

L'excédent de fonctionnement de 683.737,30 € est affecté comme suit :

- 5.982,61 € en recette d'investissement au 1068 en couverture du déficit d'investissement
- 677.754,69 € affecté à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002

## **DELIBERATION 2016028 – DISSOLUTION AU 01/01/2016 DES BUDGETS ANNEXES SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCHB**

Suite au transfert de compétence à la CCHB au 01/01/2016 de la compétence « actions de développement économique, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la dissolution des budgets annexes ci-après :

- budget 29500 : Atelier relais Izernore
- budget 32200 : Bâtiment industriel Mont Fériat
- budget 32400 : ZA Champagne Izernore
- budget 32800 : ZAC N° 2 Champagne sud
- budget 33500 : Atelier relais construction Bâtiment industriel
- budget 33600 : Mécacorp

**DELIBERATION 2016029 – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du montant des autres produits fiscaux figurant sur l'état de notification N° 1259, soit

Allocations compensatrices	11.274 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	217.364 €
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	413.390 €
<b>TOTAL</b>	<b>642.028 €</b>

Décide de fixer les taux d'imposition ci-après :

	<u>Bases d'imposition 2016</u>	<u>Taux global</u>	<u>Produit fiscal 2016</u>
Taxe d'Habitation	2.525.000	4,95 %	124.988 €
Taxe foncière (Bâti)	4.000.000	7,20 %	288.000 €
Taxe foncière (non bâti)	38.000	27,19 %	10.332 €
<b>TOTAL</b>			<b>423.320 €</b>

**DELIBERATION 2016030 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2016 arrêtés comme suit, équilibrés en recettes et dépenses, établis en conformité avec la nomenclature M14 pour les budgets ci-après :

BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
BUDGET GENERAL (21400)	7.418.216,31 €	5.868.428,44 €

Et adopte à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2016 arrêtés comme suit, équilibrés en recettes et dépenses, établis en conformité avec la nomenclature M 49 pour le budget ci-après :

BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
BUDGET EAU (26600)	879.719,69 €	556.252,61 €
BUDGET ASSAINISSEMENT (26700)	358.950,00 €	208.545,42 €

Le Conseil Municipal précise que les ouvertures de crédits intervenues depuis le début de l'exercice sont reprises dans chacun des budgets primitifs.